

Pratiquer le ski alpin en ACM

- ▼ La pratique doit avoir lieu uniquement sur des pistes balisées quand elle n'est pas encadrée par des personnes titulaires d'un des diplômes professionnels requis pour enseigner le ski. Dans ce cas, l'encadrement peut être assuré par toute personne qui est déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique de l'accueil collectif de mineurs avec un effectif limité à 12 mineurs par encadrant.
- ▼ Lorsqu'il est fait appel à un intervenant (prestataire de service), celui-ci doit être titulaire d'un des diplômes professionnels requis pour enseigner le ski.

Rôle de l'animateur

Faciliter l'intégration de la pratique dans le projet du séjour...

En présence d'un professionnel du ski

- ▼ Je fais part des caractéristiques du public accueilli (âge, niveau de pratique...)
- ▼ J'interviens en amont sur des animations pour préparer l'activité, et renforcer l'intérêt de celle du moniteur (ex : connaissance et essai du matériel, repérage des lieux, connaissance de la montagne...)

En l'absence d'un professionnel du ski

- ▼ Je fais de l'activité un support de découverte en appliquant des techniques d'animation et en développant la motricité au travers de jeux réalisés à ski
- ▼ Je n'oublie pas qu'une grande majorité des jeux peuvent se réaliser avec les skis aux pieds

Rôle du directeur

Proposer une adéquation entre le séjour, le lieu d'activité et éventuellement la prestation d'un professionnel

- ▼ Si l'animateur encadre l'activité, je le forme et l'informe (conditions d'organisation et de pratique, techniques d'animation, inscription dans le projet pédagogique...)
- ▼ Si je fais intervenir un prestataire, je choisis un professionnel et je définis avec lui et l'équipe d'animation les conditions de son intervention (projet pédagogique, contenu des séances, rôle des animateurs...)

Réglementation

La pratique du ski alpin en ACM est réglementée par les articles R227-10 et R227-13 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que par l'**annexe 11** de l'arrêté du 20 juin 2003 modifié.

Intégrer la pratique dans un projet pédagogique ?

Le choix de la pratique du ski alpin, porteuse d'une symbolique forte répond souvent à des objectifs ludiques. Sa pratique implique plus que d'autres une immersion dans un site touristique souvent très fréquenté, ce qui doit être pris en compte sur l'encadrement.

La motricité

Le ski demande des qualités d'**équilibre** et de **coordination**. Au sein d'un séjour, je peux préparer les séances de ski en proposant des animations dirigées pour développer ces qualités et préparer les enfants accueillis à la pratique *in situ*.

Ex : jeux d'équilibre en salle, en raquettes ou à pied dans la neige ; jeux de glisse visant à maintenir un équilibre redressé, parcours ludiques à proximité du centre. Une complète motricité s'acquiert également en variant les modes de glisse, ce peut être un moyen de permettre à chacun d'**expérimenter de nouvelles sensations**.

L'autonomie

Je peux mettre en place un certain nombre de règles d'organisation favorisant l'**autonomie** des mineurs dans une station de ski. Au moment de l'organisation, je peux créer une **démarche participative** à l'organisation du séjour. En cours de séjour, des activités de repérage dans la station peuvent être d'un grand intérêt. Je n'hésite pas à travailler une **démarche citoyenne** sur les pistes et faire comprendre que l'espace doit être partagé par tous.

La découverte du milieu

En pratiquant dans un domaine, je peux aisément trouver une application directe à la **découverte de la montagne**, notamment par la **lecture de paysage**. Dans ce cas, je dois effectuer un travail préparatoire à cette immersion : comprendre les différents versants, les risques et les phénomènes d'avalanche, l'adaptation hivernale des animaux...

Ex : ateliers de connaissance de la neige avec analyse des divers types de cristaux et leurs conséquences.

Fiche mise à jour en **mai 2010**